

## Informations sur le rapport ANSES sur le danger des led.



### Une ampoule led est-elle dangereuse.

Pour faire simple, le bleu est nocif pour les plus jeunes et certaines led dites de puissance ou encore appelées high power peuvent représenter un risque d'éblouissement néanmoins ce rapport reconnait que la norme appliquée pour les tests n'est pas adaptée aux LEDs.

Ce rapport, visiblement mal interprété par une majorité de gens, permet difficilement de se faire une idée précise pour savoir si un produit d'éclairage à base de led présente ou non des risques photobiologiques.

Extrait de notre site web <http://www.ampoule-leds.fr>.

---

### Le rapport de l'ANSES décrit 2 risques principaux dans son rapport

- **Le risque lié à la lumière bleue, soit l'éclairage bleu pur (bleu roi) soit l'éclairage blanc froid supérieur à 5200°K (degrés Kelvin).**
- **Le risque lié à l'éblouissement.**

Il faut donc impérativement éviter les éclairages blanc froid aux alentours de 7000°K surtout si votre entourage se compose d'enfants dont la transparence du cristallin ne permet pas de filtrer suffisamment les longueurs d'ondes courtes dont le bleu fait partie.

Le rapport de l'ANSES permet difficilement de pouvoir reconnaître si une led présente un risque d'éblouissement ou non puisque dans son rapport elle précise qu'une led unitaire peut être dangereuse alors qu'un ensemble composé de cette même led n'offrirait plus aucun risque dans certains cas. Les normes et obligations qui vont en découler ne devraient voir le jour que fin 2011...

---

### Le rapport de l'ANSES recommande de classer les LEDs ou éclairages led selon 4 niveau de dangerosité.

**Définition de la classification du niveau de risques définis par la norme NF EN 62471 de sécurité photo biologique qui définit 4 groupes de risques.**

**Le groupe de risque 0** (exempt de risque), le produit ne présente aucun risque photo biologique.

**Le groupe de risque 1** (risque faible), le produit ne présente pas un risque lié aux limites d'exposition en condition d'utilisation normale.

**Le groupe de risque 2** (risque modéré), le produit ne présente pas un risque lié à la réponse d'aversion pour les sources à lumière très brillante ou en raison de l'inconfort thermique.

**Le groupe de risque 3** (risque élevé), le produit peut présenter un risque même pour une exposition momentanée ou courte.

La norme NF EN 62 471 prévoit une évaluation du groupe de risque à la distance à laquelle une ou plusieurs led produisent un éclairement de 500 Lux.

Un angle de diffusion important de la led ou de l'éclairage led diminue alors très fortement ce risque et il vous faut donc favoriser les éclairages diffusant plutôt que les éclairages dirigés avec un angle faible. A titre d'exemple, **un luminaire led de 15w** composé de 6 LED de puissance unitaire de 2.5w **est classé sans risque** en raison du fait qu'il faut 2.40m pour produire une valeur de 500 Lux par conséquent plus l'angle d'ouverture est important et plus la luminance mesurée en Lux sera faible néanmoins ce rapport nous apprend qu'une led de 3w présente un risque plus important. Il est donc assez difficile de comprendre qu'un éclairage de 15w peut être moins dangereux qu'un éclairage de seulement 3w.

Si vous souhaitez obtenir beaucoup plus d'infos sur le rapport de l'ANSES concernant le danger potentiel des led venez consulter [cet article](#).

[Accueil du site](#)

---

## Danger des leds, oui... mais non.

---

© 2013 les-ampoules-a-leds.org  
L'information sur les LEDs

[Rapport ANSES LED](#) | [LED Dangereuse ?](#) | [Danger sur ampoule led ?](#) | [Ampoule led danger ?](#) | [Danger des LEDs bleues](#) | [ANSES](#) | [Rapport ANSES](#)

Web Design by Franck